



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE
POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL DU CANTON DE THIZY LES BOURGS**

N° FINESS du FRPA « Le Florentin » : 690025291

Siège : MAIRIE – 48 Place de Libération – Cours La Ville - 69470 COURS

Tél : 04 74 89 71 80 - Courriel : commune@mairie-cours.fr

PROCES VERBAL
Réunion du Comité Syndical
SIVU « LE FLORENTIN »

SÉANCE DU 24 FEVRIER 2026

Le Comité Syndical s'est réuni en mairie de Cours, en session ordinaire, le mardi vingt-quatre février deux mille vingt-six à dix-huit heures, sous la Présidence de Madame Angélique BOUJOT.

Membres présents : Mme BOUJOT Angélique, Mme CHARRIER Delphine, M. HADJAB Mohamed, M. FILLON André, Mme LEROY Lydie, Mme DUBOUIS Marie-Claire, et Mme BAYERON Isabelle.

La Présidente ouvre la séance et fait approuver le compte-rendu de la séance du 20 janvier 2026 (unanimité). Le Comité Syndical désigne Mme BAYERON Isabelle en qualité de secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.

Madame la Présidente aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

1. FINANCES LOCALES – Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Exposé de la Présidente

Auparavant, le Comité Syndical devait approuver le compte de gestion, qui constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur, et, ensuite, approuvé le compte administratif qui compare les prévisions et les réalisations de l'exercice budgétaire antérieur, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Avec le passage en nomenclature M57, les deux comptes sont regroupés dans un nouveau document le compte financier unique (CFU), et une seule approbation est nécessaire.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le Trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment, correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité),
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local,
- Le détail par article des restes à réaliser de l'exercice terminé, des charges et produits à rattacher en fonctionnement et des crédits à annuler.

Le Comité Syndical prend connaissance du Compte Financier Unique 2025 et délibère en l'absence de la Présidente, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Locales.

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
Résultats reportés		116 224.84 €		225 729.98 €
Résultats de l'exercice		94 065.84 €	83 700.92 €	
Totaux		210 290.68 €		142 029.06 €
Restes à Réaliser				9 370 €

A l'unanimité, l'assemblée approuve le CFU 2025 tel que présenté et indique L'assemblée précise qu'en raison d'une panne nationale d'Helios et de CDG-D pendant plusieurs semaines, il s'agit d'une reprise provisoire et anticipée des résultats, conformément à l'article R1612-54 du CGCT. Une nouvelle délibération sera prise uniquement en cas de non-conformité des résultats.

2. FINANCES LOCALES – Affectation des résultats 2025

Exposé de la Présidente

Après avoir statué sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, le Comité Syndical du SIVU est invité à délibérer sur l'affectation des résultats comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat antérieur reporté – (exercice 2024)	Excédent	116 224.84 €
Résultat de l'exercice 2025	Excédent	94 065.84 €
Résultat disponible à affecter	Excédent	210 290.68 €

Section d'investissement

Résultat antérieur reporté – (exercice 2024)	Excédent	225 729.98 €
Résultat de l'exercice 2025	Déficit	83 700.92 €
Résultat disponible à affecter	Excédent	142 029.06 €

Après délibérations, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- d'affecter l'excédent de fonctionnement, soit **210 290.68 €**, sur le compte FR002 du budget primitif 2026,
- d'affecter l'excédent d'investissement, soit **142 029.06 €**, sur le compte IR001 du budget primitif 2026.

Une nouvelle fois, l'assemblée précise qu'en raison d'une panne nationale d'Helios et de CDG-D pendant plusieurs semaines, il s'agit d'une reprise provisoire et anticipée des résultats, conformément à l'article R1612-54 du CGCT. Une nouvelle délibération sera prise uniquement en cas de non-conformité des résultats.

3. FINANCES LOCALES – Attribution d'une subvention au Comité du Personnel de la commune de Cours

Exposé de la Présidente

Dans le cadre du vote du budget primitif, le Comité Syndical délibère sur la répartition des subventions attribuées aux associations.

Aussi, il est proposé de verser une subvention de 600€ à l'association « Comité du Personnel de la commune de Cours » afin d'intégrer le personnel syndical au personnel communal de Cours et de leur faire bénéficier des œuvres sociales (comme les cadeaux de Noël, des voyages, des spectacles, ...).

Cette subvention est validée par le Comité Syndical.

4. FINANCES LOCALES – Adoption du budget primitif 2026 du SIVU « le Florentin »

Exposé de la Présidente

Après avoir statué sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 ainsi que sur l'affectation des résultats, le Comité syndical est invité à délibérer sur le budget prévisionnel de l'exercice 2026 du SIVU « le Florentin ».

Celui-ci s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes	735 000 €
Dépenses	<u>735 000 €</u>
	Equilibre

Section d'investissement

Recettes	320 000 €
Dépenses	<u>320 000 €</u>
	Equilibre

Le Comité Syndical approuve le budget primitif 2026 du SIVU le Florentin.

5. DOMAINE ET PATRIMOINE - Approbation du règlement de fonctionnement de la Résidence autonomie « Le Florentin »

Exposé de la Présidente

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, un règlement de fonctionnement doit être établi pour fixer les droits et obligations des résidents ainsi que les règles de vie collective au sein de l'établissement.

Ce projet de règlement a été transmis aux membres du comité, en amont de la séance, la Présidente en fait lecture et soumet le document à l'approbation de l'assemblée qui l'approuve à l'unanimité.

COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE :

- Calendrier des animations et activités :

⇒ Animations :

- | | |
|--------------------------------|------------------------------|
| • Vendredi 6 mars à 18h30 : | Apéritif bugnes |
| • Vendredi 10 avril à 12h : | Fideua (ou poulet basquaise) |
| • Lundi 18 mai de 8h30 à 10h : | Petit déjeuner hôtelier |
| • Vendredi 19 juin à 12h : | Moules-frites |
| • Jeudi 9 juillet à 12h : | Repas froid |

⇒ Activités :

- | | |
|--|-------------------------------------|
| • Yoga du rire et « films ou animation » : | lundi de 15h à 16h |
| • Activités diverses : | tous les mardis de 14h30 à 17h |
| • Mémoire ludique : | 1 mercredi sur 2 de 14h30 à 16h30 |
| • Marche : | tous les jeudis à 14h30 |
| • Maintien en forme : | tous les vendredis de 10h30 à 11h30 |
| • Danse : | tous les vendredis de 15h à 16h |

- Prochain Comité Syndical :

A définir après les élections municipales

- Trésorerie au 03/02/2026 :

305 029.87 €

QUESTIONS DIVERSES

La Secrétaire,
Isabelle BAYERON



La Présidente,
Angélique BOUJOT



